



JUBILÉ EXTRAORDINAIRE DE LA MISÉRICORDE L'INDULGENCE DE L'ANNÉE SAINTE

CHAPELLE DES CONFESSIONS

« AVEC CONVICTION, REMETTONS AU CENTRE LE SACREMENT DE LA RÉCONCILIATION, PUISQU'IL DONNE À TOUCHER DE NOS MAINS LA GRANDEUR DE LA MISÉRICORDE. POUR CHAQUE PÉNITENT, CE SERA UNE SOURCE D'UNE VÉRITABLE PAIX INTÉRIEURE. »

(PAPE FRANÇOIS, MISERICORDIAE VULTUS)

HORAIRES DES CONFESSIONS

Tous les jours : 10h-12h - 14h30-18h - 20h15-21h45

Qu'est-ce que l'indulgence plénière ?

« Malgré le pardon, notre vie est marquée par les contradictions qui sont la conséquence de nos péchés. Dans le sacrement de la Réconciliation, Dieu pardonne les péchés, et ils sont réellement effacés, cependant que demeure l'empreinte négative des péchés dans nos comportements et nos pensées. La miséricorde de Dieu est cependant plus forte que ceci. Elle devient indulgence du Père qui rejoint le pécheur pardonné à travers l'Épouse du Christ, et le libère de tout ce qui reste des conséquences du péché, lui donnant d'agir avec charité, de grandir dans l'amour plutôt que de retomber dans le péché. » (Pape François, Misericordiae Vultus, 22)

Conditions pour recevoir l'Indulgence de l'Année Sainte (8 décembre 2015 - 20 novembre 2016):

- Le désir profond de véritable conversion
- Un pèlerinage dans une église jubilaire avec une méditation sur la miséricorde précédant le passage de la Porte de la Miséricorde, la profession de foi (Credo) et la prière pour le Saint Père et ses intentions (Prière du Jubilé...)
- le sacrement de la Réconciliation (reçu dans les jours qui précèdent ou qui suivent la démarche jubilaire)
- la participation à la célébration de l'Eucharistie (communion à la messe)
- Accomplir personnellement une ou plusieurs œuvres de miséricorde, corporelles ou spirituelles
- Pour les personnes malades ou âgées et seules : « vivre avec foi et espérance joyeuse ce moment d'épreuve, en recevant la communion ou en participant à la messe et à la prière communautaire, également à travers les divers moyens de communication ».
- Pour les personnes détenues : « dans les chapelles des prisons, elles pourront obtenir l'indulgence et, chaque fois qu'elles passeront par la porte de leur cellule, en adressant leur pensée et leur prière au Père »
- L'indulgence jubilaire peut être obtenue également pour les défunts.

(d'après la Lettre du Pape François sur l'indulgence du Jubilé de la Miséricorde : www.im.va)

